

LA VIOLATION POSSIBLE DU SECRET DES DÉCLARATIONS  
D'IMPÔT DE L'ORATEUR

**M. Perrin Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo):** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Voilà que nous apprenons du ministre qu'il a fait enquête, que la GRC a pris contact avec M. Lillie. Or, le ministre du Revenu national affirmait pas plus tard que mercredi dernier à la Chambre que les seuls cas où l'on avait à sa connaissance communiqué des renseignements confidentiels sur la déclaration d'impôt de certaines personnes à des personnes non autorisées étaient les quatre dont avaient fait état Charles Templeton et Pierre Berton. Le ministre pourrait-il donc nous dire comment il se fait qu'après ces deux semaines d'enquête intensive, les Canadiens apprennent à la une du *Globe and Mail* l'identité de l'auteur de ces fuites? Et pourrait-il nous dire plus précisément s'il a fait d'autres enquêtes pour savoir si son ministère a transmis à des personnes non autorisées des renseignements confidentiels sur la déclaration d'impôt d'autres personnes telles l'Orateur de la Chambre des communes?

**L'hon. Joseph-Philippe Guay (ministre du Revenu national):** Comme je l'ai dit vendredi, monsieur l'Orateur, et comme je l'ai dit à maintes reprises déjà à ce même député, j'aurais préféré que le *Globe and Mail* ne publie pas ces nouvelles, car cela ne pourra que compromettre l'enquête en cours. Et quand je m'exprime de cette façon, j'espère que le député me comprend bien. En fait, je crois que tout ce que nous pourrions dire au sujet de cette affaire risquerait de compromettre les résultats de l'enquête. Je l'ai déjà dit et je le répéterai à qui voudra l'entendre.

● (1417)

L'OBTENTION POSSIBLE DE RENSEIGNEMENTS FISCAUX PAR DES  
PERSONNES NON AUTORISÉES

**M. Perrin Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo):** Monsieur l'Orateur, tout ce que le ministre craint de révéler, c'est qu'il ne sait rien de ce qui se passe dans son propre ministère. A l'ouverture de la séance, le ministre m'a communiqué une lettre en réponse à mes questions au sujet d'une interview accordée par M. David Ingram, du bureau de services fiscaux CEN-TA de Vancouver, à l'émission «As It Happens». Comme le ministre le dit dans sa lettre, M. Ingram a confirmé que depuis des années il réussit à obtenir du ministère des informations d'ordre fiscal sur ses clients sans produire la moindre autorisation. Le fait que M. Ingram a réussi à obtenir ces renseignements sans avoir à prouver qu'il y était autorisé, même s'il ne les a pas demandés à des fins frauduleuses, signifie-t-il, selon le ministre, qu'une personne nullement autorisée à connaître de tels renseignements et cherchant à les obtenir à des fins illégales ne pourrait y réussir si elle se faisait passer pour un comptable agréé?

**L'hon. Joseph-Philippe Guay (ministre du Revenu national):** Tout d'abord, monsieur l'Orateur, cette question m'a été posée vendredi dernier. J'ai dit au député que j'y répondrais aujour-

Questions orales

d'hui. Je lui ai communiqué une lettre, mais malheureusement, le député ne sait pas lire, ou ne peut en comprendre le deuxième paragraphe. Dans ces circonstances, je vais citer à la Chambre un passage de cette lettre:

Les allégations de M. Ingram, tout comme les vôtres, sont vagues et ses exemples sont si hypothétiques qu'il lui incombe évidemment de fournir des détails à l'appui de ses dires.

Je conseille au député d'en faire autant. J'ai de plus déclaré:

Pour le prouver, je vais repasser cette interview point par point.

C'est ce que j'ai fait dans la lettre, et j'ai examiné chaque aspect dans cette lettre que j'ai remise au député. S'il prend bien le temps de la lire, et je sais que je la lui ai remise à 2 heures, il constatera à sa teneur que l'allégation n'est pas fondée.

\* \* \*

L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

L'OBTENTION POSSIBLE DE RENSEIGNEMENTS FISCAUX PAR DES  
PERSONNES NON AUTORISÉES—DEMANDE D'ENQUÊTE

**M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest):** Étant donné que le ministre est un tantinet nerveux à cause de son incompétence et de celle de son ministère, monsieur l'Orateur, c'est au président du Conseil du Trésor que je pose ma question, car il s'intéresse, je le sais, au bien-être de tous ses employés. J'aimerais citer un extrait d'un article du *Globe and Mail*, et le sourire que le premier ministre arbore montre bien qu'il ne s'en soucie guère.

**M. Trudeau:** C'est à vous que je souris.

**M. Alexander:** Voici cet extrait:

MM. Lillie et Meredith disent qu'ils peuvent obtenir des renseignements qui proviennent de déclarations d'impôt sur le revenu, de casiers judiciaires qui proviennent de l'ordinateur de la GRC à Ottawa, des données qui proviennent des registres des allocations familiales et de l'assurance-chômage, des dossiers du Régime des pensions du Canada et d'avis de changement d'adresse remis au ministère des Postes.

Cela dit, je me demande si le ministre est maintenant prêt à admettre qu'une déclaration comme celle qui est imputée à MM. Lillie et Meredith justifie une enquête en conformité de la loi sur les enquêtes et, vu l'inefficacité de celle à laquelle le ministre des Postes a procédé, le ministre est-il prêt à recommander qu'une enquête soit immédiatement instituée en conformité de la loi sur les enquêtes, de façon à aller au fond de toute cette affaire?

**L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor):** Monsieur l'Orateur, je pense que l'enquête qu'effectuent le ministre des Postes et ses fonctionnaires progresse, comme il l'a dit, de façon satisfaisante. J'estime qu'elle va mettre les faits en lumière, et quand nous posséderons les données précises que certains députés semblent déjà avoir, comme mon collègue le ministre des Postes l'a dit, nous procéderons sûrement à une enquête complète.